



*Ginals à l'affiche n°34
octobre 2020*

Le mot du Maire

SOMMAIRE	
téléphonie mobile	2
transition écologique	3
action sociale	4
associations	4

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

L'épidémie de COVID progresse de nouveau avec l'arrivée de l'automne. Le département de Tarn et Garonne vient d'être placé en zone de couvre-feu . Les consignes sanitaires évoluent vite et bouleversent nos habitudes et notre fonctionnement. Donc il ne faut pas que nous négligions les gestes de prévention et le port du masque. Nous sommes tous concernés par ces mesures barrières, et c'est le seul moyen d'agir à notre niveau, de se protéger et de protéger notre entourage.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles, encore une fois merci pour chaque geste, chaque attention. Souhaitons que l'entraide déployée perdure bien au-delà de cette crise et que nous soyons toujours en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens, dans l'avenir.

En tout cas, nous ne sortirons pas indemnes de cette séquence unique qu'aucun d'entre nous envisageait de vivre lorsque nous nous sommes souhaités une bonne année en janvier 2020.

Contrairement aux précédentes éditions du bulletin, la rubrique associative est très réduite. Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Nous sommes impatients de revivre ensemble les rencontres conviviales, comme auparavant.

Bonne lecture de votre bulletin, vous y trouverez la synthèse des différentes actions. Comme toujours c'est l'intérêt général de la commune qui dirige votre équipe municipale.

Tous les élus se joignent à moi pour vous souhaiter un bel automne .

Prenez soin de vous et des autres

Cécile LAFON.



Bonne cueillette!

Communications de la mairie

Téléphonie mobile



L'installation des deux antennes de téléphonie mobile implantées dans la commune est terminée. Leur mise en fonctionnement est prévue dans le courant du mois d'octobre. Ces deux antennes sont équipées de cellules pour relayer la 4G. Techniquement ces cellules sont inappropriées à la diffusion de la 5G qui utilise une toute autre gamme de fréquence.



La commune a bénéficié d'une installation prioritaire pour couvrir les zones blanches qui n'étaient servies de manière satisfaisante par aucun des opérateurs. L'équipement du département se poursuit et une vingtaine de communes doivent être équipées toujours en 4G, seul programme à être déployé à ce jour.

Nous vous informons que vous pouvez demander à un laboratoire spécialisé de procéder à la mesure de votre niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques tant avant qu'après la mise en service des nouvelles antennes. Cette intervention est totalement gratuite, la demande est formulée sur l'imprimé Cerfa n° 15003*02 que vous pouvez vous procurer en mairie ou directement en le téléchargeant sur internet.

Au-delà du confort de réception qui est ainsi amélioré, en particulier sur le site de l'abbaye de Beaulieu dont la mairie soutient fermement le projet en cours de réalisation, la municipalité se félicite de ce que les services de secours puissent être dorénavant alertés de tout accident ou incident se produisant sur le territoire de la commune.



Comme chaque année nous rappelons aux propriétaires qu'ils ont obligation d'élaguer les branches de leurs arbres qui présentent une gêne, un danger pour la circulation des personnes et des engins sur le domaine public.

L'article L2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2019-1461, octroie au maire le pouvoir d'infliger une amende administrative jusqu'à un montant de 500€, voire de faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais étant imputés aux propriétaires négligents.

Merci de faire attention à vos chiens si ceux-ci se montrent



agressifs au passage d'un promeneur, d'un cycliste ou d'une voiture... sur la route ou le chemin bordant votre propriété.

En cas d'incident votre responsabilité sera engagée.

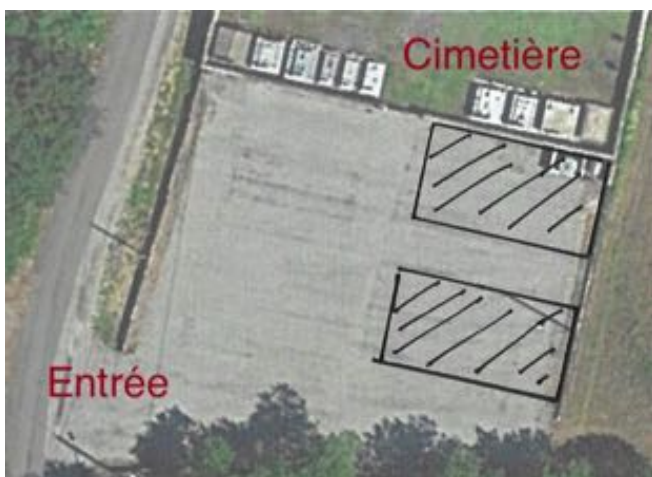
Vers la transition énergétique?



Un projet de site de production d'électricité à partir de panneaux voltaïques est en cours d'étude par le Conseil municipal. Il s'agirait de couvrir partiellement, environ 190 m², le parking du cimetière de Saint Igne sous une

ombrière.

La commune prendrait en charge l'installation des poteaux-structures et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Midi Quercy énergies citoyennes (SCIC MQEC) la pose des panneaux et les raccordements au réseau électrique. Elle exploiterait à son profit le site dans le cadre d'une convention pendant 20 ans. Les études récentes montrent que les nouveaux panneaux solaires seront encore rentables à 80 % passées deux décennies. Dans l'état actuel des techniques, l'énergie photovoltaïque, en tant qu'énergie renouvelable, semble la solution la plus adaptée à notre territoire. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la nécessaire transition écologique.



2 positionnements possibles des ombrières.

Les points encore en discussion, à ce jour, sont le montant des subventions qui peuvent être obtenues, l'impact visuel de l'installation et l'optimisation des places de stationnement sur cet espace. Certains conseillers ont fait remarquer que de disposer d'un espace couvert dans la commune pouvait avantager l'organisation de manifestations sans être tributaire de la météo. L'avis de chacun est bienvenu et peut-être recueilli à la mairie ou envoyé sur l'adresse internet de la mairie avant le 15 novembre 2020.

La puissance de cette installation est de 36Kwc et la production attendue de 42000kw/h par an. Par ailleurs, la mairie est membre de la SCIC MQEC. Cette coopérative exploite déjà sur le même modèle des installations à Laguëpie, Négrepelisse (tennis), Lavaurette, la Salvetat Belmontet et Caylus, et prochainement un site

supplémentaire sur les ateliers municipaux de Négrepelisse. Ces 6 sites représentent une puissance installée de 195Kwc et une production annuelle de 235000kw/h, soit l'équivalent de la consommation électrique de 80 ménages (hors chauffage).

Action sociale

Compte tenu de la présence toujours signalée de la Covid-19, la mairie ne pourra pas organiser le goûter de Noël à la fin de cette année. Néanmoins les colis aux Anciens seront acheminés chez eux, non pas par la cheminée, mais déposés à la porte en respectant les gestes barrières !



Les masques

Un nouvel arrivage de masques en tissu, blancs, lavables, sans coutures, sont disponibles à la mairie gratuitement, en plusieurs exemplaires si nécessaires, pour chacun des habitants de la commune.



Cimetière de la Boulbène

Le deuxième PROCES VERBAL de constatation des sépultures en "état d'abandon" est en cours et ce jusqu'au 31.12.2020.

La liste des sépultures concernées est affichée à l'entrée du cimetière et à la Mairie, pour toute information vous pouvez contacter le secrétariat aux heures d'ouverture de la Mairie.

Le coin des associations

Paysages et patrimoines



Les activités de l'association ont été réduites cette année. Dans le bois de Croun, a été "découverte" une magnifique caselle.

La prochaine assemblée générale se tiendra dès que les conditions préfectorales le permettront : elle visera, entre autres, au remplacement du responsable Jean Cohenny qui a du quitter la région.

Echanges et Loisirs



Le confinement imposé par la covid nous a conduit malheureusement à annuler nos activités pour la fin de l'année 2020. Comme vous, nous en avons été peiné mais il nous a semblé préférable de ne prendre aucun risque devant un virus dont la contagiosité est élevée surtout pour les personnes vulnérables en raison de leur état de santé.

Néanmoins, une assemblée générale reste prévue au mois de janvier 2021.

En attendant de pouvoir nous réunir, portez-vous bien et protégez-vous!
Yolande Girousens

Mairie

ouverture: Mardi et Jeudi 9h-11h

adresse: Lardailé

82330 GINALS

tél: 05 63 65 44 77

mairie.ginals.82@orange.fr

Si vous désirez recevoir le bulletin municipal par internet, faites-vous connaître en envoyant votre demande à

ginals.bulletin@hotmail.fr